

**Réunion du Conseil Municipal**  
**Séance du 14 novembre 2023**

**L'an deux mil vingt-trois, le quatorze novembre deux mil vingt-trois à dix-huit heures et trente minutes,**

Le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, le huit novembre deux mil vingt-trois, conformément aux articles L 2121-10, L 2121-11 et L 2122-8 du code des collectivités territoriales.

**Étaient présents :** Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur BOIREAU Philippe, Madame CUCHE Séverine, Monsieur MICHEL Fabien, Monsieur RIVIERE Pierre, Monsieur VIMENET Manuel, Madame ZANETTI Frédérique, Monsieur RENAUDIN Nicolas

**Étaient absents :** Monsieur FORET Christophe, Madame CHARRON Émilie, Madame D'INCAU Audrey, Monsieur BILLAUD Stéphane, Monsieur LIEGE Édouard, Monsieur CHAUVEAU Frédéric, Madame MARCELIUS Stéphanie

**Pouvoir :** Madame CHARRON Émilie donne pouvoir à Madame CUCHE Séverine, Monsieur BILLAUD Stéphane donne pouvoir à Monsieur RIVIERE Pierre, Madame D'INCAU Audrey donne pouvoir à Monsieur BICHARA Ibrahim, Monsieur CHAUVEAU Frédéric donne pouvoir à Madame ZANETTI Frédérique

Le Conseil a choisi comme secrétaire **Monsieur RIVIERE Pierre**

**Délibération 20231114\_07 relative l'achat d'une bavette de protection pour la faucheuse**

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal la nécessité de mettre une protection sur la faucheuse afin d'éviter tout accident de travail aux agents en charge de l'entretien des espaces verts. Cette mission sera confiée au même garage qui a vendu la faucheuse à la commune. Le prix de la bavette de protection est de **450 euros HT soit 540 euros TTC**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents et représentés à **12 voix Pour, 0 voix Contre, 0 voix Abstention** décide :

- D'accepter l'achat de la bavette de protection pour un montant de **450 euros HT soit 540 euros TTC**
- D'autoriser le Maire à signer tous les documents y afférents.

Fait et délibéré en séance, le 14 novembre 2023  
Pour extrait certifié conforme

Le secrétaire de séance  
**Pierre RIVIERE**



Certifié exécutoire par Monsieur le Maire : Ibrahim BICHARA  
Date d'envoi en Préfecture : 16 novembre 2023  
Les formalités de publicité ayant été effectuées le 16 novembre 2023

Le Maire,  
**Ibrahim BICHARA**



**AR Prefecture**

086-218600740-20231114-20231114\_07-DE  
Reçu le 16/11/2023